

---

# PROJET EDUCATIF 2021-2026 DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING

---



## Table des matières

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>LES CONSTATS ET LE CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>LES ENJEUX.....</b>	<b>5</b>
<b>LES VALEURS .....</b>	<b>5</b>
<b>LES OBJECTIFS ET MOYENS.....</b>	<b>6</b>
<b>EVALUATION DU PROJET EDUCATIF .....</b>	<b>8</b>

## PREAMBULE

Chalette-sur-Loing est une ville de jeunes, de familles nombreuses aux revenus souvent modestes, voire précaires, cosmopolite, ouvrière et néanmoins riche de ses patrimoines culturels diversifiés.

Pour l'épanouissement, le bien-être et la réussite de sa population d'enfants, du tout-petit à l'adolescent, la ville s'est depuis longtemps appuyée sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui stipule que « ***L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui*** ».

Par conséquent, l'éducation n'est pas la seule affaire de l'école, même si elle y contribue grandement. C'est également celle des parents et des membres de la famille, tout comme celle de la commune : l'offre éducative de la ville (ensemble étendu d'équipements éducatifs, sportifs, culturels, sociaux et de santé) s'inscrit dans la durée et le savoir-faire, stimule la curiosité, encourage les apprentissages et concourt au développement de l'Enfant.

Chalette est aussi une ville où le « Vivre ensemble » prend tout son sens puisqu'il est à la fois une volonté politique et un état d'esprit partagé par les habitants car chacun y a conscience que la réussite éducative des enfants est une première condition à l'égalité des chances.

C'est pourquoi l'action éducative municipale en direction de la jeunesse en général et l'enfant en particulier vise à permettre à tous, enfants, jeunes ou même parents, d'avoir la possibilité de bénéficier des prestations municipales, quels que soient leur milieu social ou leurs conditions de ressources.

Ainsi donc, l'ambition de ce projet est d'œuvrer ensemble à former des enfants et adolescents, citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution.

**Anne PASCAUD**

**Adjointe au Maire en charge de la Vie Scolaire**

## LES CONSTATS ET LE CONTEXTE

*« Une éducation, qui ne consulte jamais les aptitudes et les besoins de chacun, ne produit que des idiots ».*

*George SAND*

Chalette-sur-Loing, commune-membre de la Communauté d'agglomération montargoise et rives du Loing, compte environ 12 500 habitants dont 21% de la population est âgée de moins de 15 ans.

Si la ville peut s'appuyer sur une offre riche et variée, qu'elle soit éducative, sportive, culturelle, de loisirs avec différents acteurs tels que les associations, l'Education Nationale et bien sûr la municipalité ainsi que de nombreuses infrastructures sur le territoire, elle doit composer avec des facteurs qui peuvent freiner l'accès à l'éducation, la culture, les sports.

La mobilité reste une difficulté car les transports en commun ne répondent pas aux besoins de la population. En effet, la circulation inter-quartiers est compliquée car le réseau de bus a pour point central Montargis. La population se voit donc pénalisée dans sa mobilité.

A Chalette, sur les 1 600 familles avec au moins un enfant, un tiers sont monoparentales. Par ailleurs plus d'un tiers des enfants scolarisés sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville. Une des particularités est que la compétence maîtrise de la langue, orale et/ou écrite ainsi que des éléments de mathématiques, n'est pas acquise pour tous les enfants. Ces difficultés se traduisent aussi dans le retard des élèves par rapport à leur niveau scolaire, croissant jusqu'en CM2 et qui se confirme au collège.

Ceci entraîne des difficultés d'apprentissage, de réussite aux examens et de poursuite de formation. Pour exemple, les taux de réussite au brevet dans les collèges de la ville sont inférieurs aux taux du Loiret. De plus le décrochage scolaire débute dès 15 ans au collège et se traduit par une part importante de non-diplômés.

## LES ENJEUX

*« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde ».*

*Nelson MANDELA*

Il est souvent dit que l'Enfant, du tout-petit à l'adolescent, est la société de demain. En fait comme tout individu il est aussi la société d'aujourd'hui. Qu'il puisse jouir de ses droits, entre autres le droit à l'éducation, aux loisirs, à la santé, être protégé de toutes formes de discriminations, quelle que soit sa condition, est un élément essentiel à son développement harmonieux au sein de la société.

Alors, comment faire en sorte qu'à Chalette-sur-Loing, l'enfant, le jeune se perçoive et soit perçu comme un membre actif de la société ? Quel que soit son milieu d'origine, comment contribuer à ce qu'aujourd'hui et demain, il ait confiance en lui, en son avenir ? Comment faire en sorte que les différences individuelles soient les forces collectives : que de la pluralité naisse la richesse ?

## LES VALEURS

*« L'éducation est un droit humain avec un immense pouvoir de transformation. Les fondements de la liberté, de la démocratie et du développement humain durable reposent sur ses fondements ».*

*Kofi ANNAN*

**LE VIVRE ENSEMBLE EST L'EXPRESSION HARMONIEUSE DE LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN,  
DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE,  
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT.**

Le Vivre Ensemble ne peut s'exprimer que dans une société construite sur le respect, la compréhension, l'ouverture, l'acceptation, la protection, de chacun et de tous, par chacun et par tous.

L'acquisition de ses notions repose sur l'éducation, portée par la famille, l'école et les acteurs du temps libre. À tout âge elle permet à l'humain de découvrir, expérimenter, apprendre, transmettre. Chacun est donc (f)acteur d'éducation populaire, d'émancipation au sein de la société en mouvement.

C'est dans ce sens que la ville souhaite agir pour accompagner l'enfant, le jeune vers l'expression de son meilleur potentiel, individuel et au sein du collectif.

# LES OBJECTIFS ET MOYENS

« Libérez le potentiel de l'enfant et vous transformerez le monde avec lui ».

Maria MONTESSORI

Les objectifs généraux ci-dessous sont déclinés en objectifs opérationnels et/ou moyens. Ces pistes visent à susciter l'émulation et la créativité. La liste n'en est pas exhaustive et laisse la part aux initiatives, innovations qui viendraient soutenir la politique éducative municipale.

## **Assurer le bien-être de chaque enfant en favorisant et en accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité au sein du collectif**

- Adaptation des projets aux besoins et rythmes spécifiques à chaque public
- Prise en compte des sentiments nécessaires de sécurité et de plaisir dans l'accueil des publics
- Accompagnement dès le plus jeune âge dans les apprentissages vers l'acquisition de l'autonomie
- Mise en place d'actions de sensibilisation autour de l'hygiène, la santé, l'alimentation
- Développement des actions d'éducation, de prévention et de sécurité autour des modes de déplacement, des conduites à risques, des outils numériques, ...
- Développement des actions d'information, de soutien autour de la parentalité
- Mise en place d'une Charte affirmant les engagements qualitatifs de la ville sur le temps de pause méridienne : l'approvisionnement des denrées, l'équilibre alimentaire, mais aussi l'éducation à l'alimentation, la nutrition et l'animation plus globale de ce temps
- Mise en place de temps et d'espace de rencontre avec les familles

## **Agir en faveur de l'égalité et lutter contre l'exclusion et toutes les formes de discrimination**

- Poursuite des mesures visant l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Ouverture et accès aux activités et structures municipales sportives, culturelles ou de loisirs sans critère spécifique
- Égalité d'accès aux loisirs et aux espaces publics pour les filles et les garçons
- Poursuite des actions de prévention ou de régulation pour améliorer le climat collectif et lutter contre le harcèlement
- Maintien d'une tarification solidaire avec des tarifs non discriminants et/ou la prise en compte des quotients familiaux
- Développement d'ateliers, de projets autour de la laïcité, des Droits de l'Enfant

## **Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité aux enfants et jeunes Chalettois**

- Poursuite de la politique de formation des acteurs éducatifs municipaux
- Présence et action des services sur l'ensemble du territoire de la ville
- Diversité et complémentarité des activités proposées dans les structures (de création, d'expression, artistique, sportive, intellectuelle, physique, ludique, scientifique, individuelle, collective, ...), lors de sorties ou de séjours, accessoires ou plus éloignés géographiquement

- Développement et soutien des projets favorisant la découverte, l'ouverture au monde, l'interculturel, l'intergénérationnel
- Développement et soutien des projets favorisant l'engagement, le goût de l'effort, le dépassement de soi, la coopération, la compétition, ...
- Renouvellement des actions autour de la préservation de l'environnement
- Attribution de moyens pour soutenir les programmes nationaux : accueil des moins de 3 ans, dédoublement des classes, ...
- Maintien de « 1 classe / 1 ATSEM » quel que soit le niveau de classe maternelle
- Aide au financement des activités complémentaires (orchestre à l'école, classes de découverte, projets culturels, sportifs, artistiques)

### **Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune**

- Maintien du dispositif Conseil Municipal des Enfants
- Création d'un dispositif participatif à destination des jeunes
- Développement des instances favorisant les échanges, débats, la construction de l'esprit critique dans les accueils de loisirs de l'enfance et de la jeunesse
- Soutien aux parcours et projets d'enfants, de jeunes avec les bourses communales aux élèves, les bourses aux projets, l'accompagnement méthodologique par les acteurs municipaux

### **Favoriser les partenariats avec les acteurs du territoire agissant en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse**

- Soutien et promotion des associations culturelles, de loisirs et sportives du territoire (mise à disposition de matériels, d'équipements, subventions, actions avec les services municipaux)
- Développement des projets avec les bailleurs sociaux, la mission locale et autres partenaires favorisant la cohésion sociale et l'insertion professionnelle
- Participation active aux instances communautaires en lien avec le public ciblé : cellules de veille éducative, programme de réussite éducative, comités opérationnels, ...
- Participation aux programmes de formation et aux groupes de travail pilotés par la DRAJES
- Maintien et développement des interventions dans les collèges sur les pauses méridiennes et dispositif écoles/collèges ouverts
- Adhésion aux programmes et appels à projets luttant contre les inégalités, les discriminations et pour les valeurs de la République : politique de la ville, réseau d'éducation prioritaire, ...
- Maintien et développement des labels de qualité : plan mercredi, label écolo-crèche, Ville Amie des Enfants (UNICEF)
- Adhésion et renouvellement des dispositifs et contrats en lien avec l'Education Nationale (PEdT, CLAS, ...) et la CAF (CEJ, PS, CTG, REAAP, ...)

## EVALUATION DU PROJET EDUCATIF

De la direction des pôles aux agents de terrain, le personnel est compétent, bienveillant et adopte une posture adaptée. Ceci démontre une réelle capacité d'analyse, d'adaptation, voire de remise en question en termes de réflexion et de méthodologie dans le développement des projets.

Le projet éducatif est mis en œuvre par sa déclinaison dans les projets de pôle, de service, de structure, d'équipe. Que ces projets lui soient rattachés réglementairement ou non, ils se doivent d'intégrer les orientations définies ici par l'équipe municipale.

L'évaluation du projet éducatif sera faite en déterminant le niveau d'atteinte des objectifs ci-dessus et sera étayée par les évaluations des projets mis en place tout au long de la période.

En cas de nécessité, de modification, le présent projet pourra faire l'objet d'un avenant.